

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE  
DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020**

\*\*\*\*

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

**Étaient présents** : M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, MME MANGEL S, M LAPLAZE, MME MANGEL R, MME AUBERT, M KUNTZ, Conseillers

**Était excusé** : M PARMENTIER

**Était absent** : /

**Secrétaire de séance** : LAPLAZE Pierre

**ORDRE DU JOUR**

**Urbanisme – Documents d’urbanisme (2-1)**

N°1 – Modification simplifiée du PLU n° 1

**Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale (4-1)**

N°2 – Contrat de risques statutaires 2021-2024

N°3 – Modification de la délibération instaurant le télétravail

N°4 – Modification du tableau des effectifs

N°5 – Renouvellement d’un contrat d’accompagnement dans l’emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

**Domaine et patrimoine – Aliénations (3-2)**

N°6 – Cession de terrain - Lotissement des Bruyères

N°7 – Cession de terrain - Lotissement des Bruyères

N°8 – Cession de terrain - Rue de Lorraine

**Domaine et patrimoine – Locations (3-3)**

N°9 – Convention de mise à disposition de la Salle des Sports avec le Club de Judo de Le Thillot

N°10 – Location d’un terrain communal

**Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5-3)**

N°11 – Désignation des représentants des commissions de travail communautaires

**Institutions et vie politique – Intercommunalité (5-7)**

N°12 – Approbation du changement de statuts du SIBSIS

N°13 – Convention de mutualisation des moyens humains et matériels d’entretien des espaces verts et espaces naturels avec la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

N°14 – Convention de mise à disposition de la nacelle avec la CCBHV

N°15 – Convention de mise à disposition du tracteur de l’épareuse et du lamier avec la CCBHV

**Institutions et vie politique – Décision d’ester en justice (5-8)**

N°16 – Constitution de partie civile dans l’affaire n°14309-00771-2020

**Finances locales – Divers (7-10)**

N°17 – Cadeaux de départs en retraite

**Domaines de compétences par thèmes - Environnement (8-8)**

N°18 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019

N°19 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

**Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1)**

N°20 – Rénovation de la crèche - Modification de la délibération

N°21 – Acquisition d'une licence IV de débit de boissons

N°22 – Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal 2020/2026

N°23 – Approbation de la charte d'utilisation et de modération de la page Facebook

**Finances locales – Décisions budgétaires (7-1)**

N°24 – Décision modificative du Budget Général n°1

**Finances locales – Emprunts (7-3)**

N°25 – Réalisation d'un emprunt pour les travaux de requalification de la RN 66 et rénovation de la crèche - Modification de la délibération

**Affaires et informations diverses****Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal**

**DELIBERATION DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 26/10/2020 au 28/11/2020, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en Mairie de Saint Maurice sur Moselle aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en Mairie ;

- **DIT** que le dossier comprend :

- le dossier de modification simplifiée,
- des avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme et de l'autorité environnementale,
- l'avis de l'autorité environnementale ;

- **DIT** qu'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé pour le Département et affiché en Mairie de Saint Maurice sur Moselle,

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;

- **DIT** qu'à l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Maire. Ce dernier ou son représentant présenteront au Conseil Municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public ;

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Saint Maurice sur Moselle pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet.

*FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)*

**CONTRAT DE RISQUES STATUTAIRES 2021-2024**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres De Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Pour information, les risques couverts, les options et franchises sont présentées ci-après. L'autorité territoriale choisissant ces éléments au vu de son profil d'absentéisme.

#### I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la CNRACL

- Risques garantis : Congé de Maladie Ordinaire (CMO), Congé de Longue Maladie/Congé de Longue Durée (CLM/CLD) , Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP) : dénommés statutairement CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service), Maternité (congé pathologique compris)-Paternité-Adoption (MAT), Décès (DC) (Temps Partiel Thérapeutique (TPT) / Disponibilité d'Office pour raison de santé inclus (DO)/ Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits statutaires : positions découlant des risques mentionnés).
- Conditions tarifaires de base (hors option) : Taux de 6,02% avec 10 jours de franchise en maladie ordinaire, ou 5,60% avec 15 jours de franchise, ou 5,04% avec 30 jours de franchise. Aucune franchise sur les autres risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.

#### II . Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC

- Risques garantis : Congé de Maladie Ordinaire (CMO), Congé de Grave Maladie (CGM), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP) : dénommés statutairement CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service), Maternité (congé pathologique compris) – Paternité - Adoption (MAT) (Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique : position découlant des risques mentionnés).
- Conditions tarifaires de base (hors option) : 0,85 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.

**Article 2** : La commune autorise le Maire à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- Choisir les franchises et options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant une cotisation additionnelle annuelle de 0,6% du TBI+NBI.
- Mandater le Centre de Gestion pour :
  - o Le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur) durant la période 2021-2024. Ce mandat permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation à des conditions préférentielles à celles proposées par l'assureur,
  - o La récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées (cette modalité permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation sans solliciter les services de la collectivité).

**Article 3** : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La collectivité est tenue responsable du traitement des données personnelles de ses agents. Du point de vue de la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD), le Centre de Gestion est considéré comme « sous-traitant » au titre du contrat groupe proposé et au sens de la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

Le Centre de Gestion met à la disposition de la collectivité un modèle d'email lui permettant d'informer chacun de ses agents que leurs données personnelles transiteront par le Centre de Gestion et l'assureur CNP dans le cadre du contrat-groupe d'Assurance Statutaire. La collectivité devra être en capacité de prouver qu'elle a informé ses agents.

Chaque agent, qui en exprime le souhait, peut avoir accès aux données transmises au Centre de Gestion et à l'assureur CNP.

*FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)*

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE TELETRAVAIL**

Dossier ajourné

*FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)*

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fermer le poste d'Adjoint Technique Territorial au 1<sup>er</sup> Décembre 2020 (poste occupé précédemment par Monsieur Jean-Pierre CHEVALLEY).

*FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)*

**RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) ET CREATION D'UN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes, souscrit avec Dylan CLEMENT à compter du 15 Octobre 2020.

- Contenu du poste : Adjoint technique territorial
- Durée des contrats : 10 ou 12 mois (selon les instructions de la Préfecture)
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : A l'indice (indice brut : 350 – indice majoré 327)

- **DECIDE** de créer le poste d'adjoint technique territorial à compter du 15 Octobre 2020 ;

- **PRECISE** que l'agent assurera les fonctions d'adjoint technique territorial stagiaire, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

*DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)*

**CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR JEREMY GRISVARD**

Le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable à la cession au profit de Monsieur Jérémy GRISVARD du lot n°5 du lotissement de la Rue des Bruyères, d'une contenance d'environ 1 983 m<sup>2</sup> ;

- **FIXE** le prix à 21 340.00 € TTC (résidence principale) ;

- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

*DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)*

**CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR DAMIEN HEIMBURGER**

Le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable à la cession au profit de Monsieur Damien HEIMBURGER (ou toute autre personne morale pouvant se substituer) du lot n°1 du lotissement de la Rue des Bruyères d'une contenance d'environ 1 459 m<sup>2</sup> ;

- **FIXE** le prix à 19 370.00 € TTC (résidence principale) ;

- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

*DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)*

**CESSION DE TERRAIN A LA SCI FREDERIC CHOPIN**

Le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable à la cession au profit de la SCI Frédéric Chopin, dont le siège est à CHEMAUDIN ET VAUX (25320) un ensemble de parcelles de terrain sises Rue de Lorraine et cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	0095	LE MAGASIN	00 ha 22 a 13 ca
AC	0096	LE MAGASIN	00 ha 07 a 50 ca
AC	0097	LE MAGASIN	00 ha 01 a 08 ca
AC	0098	LE MAGASIN	00 ha 07 a 62 ca
<b>Total surface</b>			<b>00 ha 38 a 33 ca</b>

- **FIXE** le prix à 58 812.37 € HT, soit 70 574.84 € TTC ;

- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

*DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)*

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS AVEC LE CLUB DE JUDO**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)*

**LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL A EMILIEN PERRY**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la location à Emilien PERRY ;
- **DECIDE** de fixer la location annuelle à 102 € à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail à intervenir.

*INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS (5-3)*

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** comme représentants :
  - Finances et perspectives budgétaires :
    - Mathieu FERBACH / Pierre LAPLAZE
  - Organisation logistique et matières valorisables :
    - Michel PASCOLINI / Eric PARMENTIER
  - Economie et emploi :
    - Mathieu FERBACH / Thierry RIGOLLET
  - Piscines, espace bien-être, espaces sportifs et culturels d'intérêt communautaire :
    - Thierry RIGOLLET / Stéphanie MANGEL
  - Environnement :
    - Mathieu FERBACH / Michel PASCOLINI
  - Mutualisation :
    - Isabelle POINSOT / Emilie AUBERT
  - Patrimoine communautaire :
    - Bernard PETIN / Serge VANNSON

*INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)*  
**APPROBATION DU CHANGEMENT DE STATUTS DU SIBSIS**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIBSIS, tels que présentés.

*INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)*  
**CONVENTION DE MUTUALISATION DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ESPACES NATURELS**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

*INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)*  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA NACELLE**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

*INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)*  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TRACTEUR, DE L'EPAREUSE ET DU LAMIER**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

*INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DECISION D'ESTER EN JUSTICE (5-8)*  
**CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DANS L'AFFAIRE N° 14309-00771-2020 - MINISTERE PUBLIC C/ M. FLORENT FEBVAY**

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE à la suite de l'engagement par Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal correctionnel d'EPINAL des poursuites à l'encontre de Monsieur Florent FEBVAY ;
- **SOLLICITE** l'allocation de la somme de 1 055,69 euros au titre des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi et le versement de 700 euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce litige, et à confier la défense des intérêts communaux à la AARPI GARTNER & associés.



*FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)*  
**CADEAUX DE DEPARTS EN RETRAITE**

Le Conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'un cadeau à l'occasion des départs en retraite des agents communaux en fonction du barème suivant :
  - de 0 à 10 ans de travail effectif : 200 €
  - de 10 à 20 ans de travail effectif : 400 €
  - au-delà de 20 ans de travail effectif : 600 € ;
- **PRECISE** que ces dispositions sont applicables pour des agents à temps complet. Pour les agents à temps non complet, le barème sera calculé au prorata temporis ;
- **PRECISE** que les dépenses seront imputées au compte 6232.

*DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT (8-8)*  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ;
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

*DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT (8-8)*  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité de service public d'eau potable ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ;
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

*AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)*  
**RENOVATION DE LA CRECHE LA FARANDOLE - MODIFICATION DU SCENARIO**

Le Conseil Municipal,

- **RAPPORTE** la délibération n°2019/06/12-13 du 12 Juin 2019,

- **DECIDE** la rénovation de la crèche « La Farandole » SOUS CONDITION DE SOUTIEN FINANCIER INSTITUTIONNEL (état, région, département et CAF) à hauteur minimum de 80 % du montant du projet et sous réserve de l'accord d'un emprunt,

- **RETIENT** la proposition 2C,

- **PRECISE** que le montant estimatif des travaux s'élève à 718 298 € HT,

- **SOLLICITE** le soutien de l'Etat, de la Région, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales,

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020.

*AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)*

**ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'acheter la Licence IV de débit de boissons appartenant à Anaïs CLAUDE pour le prix de 8 000 € ;

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais afférents à cet achat ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

*AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)*

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** ledit Règlement Intérieur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

*AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)*

**APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION ET DE MODERATION DE LA PAGE FACEBOOK**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** ladite Charte d'utilisation et de modération de la page Facebook.

*FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)*

**DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF « BUDGET GENERAL » N° 1**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires du Budget Primitif, ainsi qu'il suit :

### **Fonctionnement**

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	73	73224	Fonds départemental des droits de mutation	+ 5 000 €
Recettes	70	70338	Autres redevances et recettes	+ 3 000 €

### **Investissement**

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	20	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	+ 8 000 €

### *FINANCES LOCALES – EMPRUNT (7-3)*

### **REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RN66 ET DE RENOVATION DE LA CRECHE**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** que le montant de l'emprunt est désormais de 1 110 000 € ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts (sous forme de mobiprêt et d'éduprêt) d'un montant total de 1 110 000 € (un million cent dix mille euros) ;
- **PRECISE** que le remboursement s'effectuera, trimestriellement pendant 25 ans selon un amortissement constant à taux fixe de 0.63 € (barème de juillet) qui peut toutefois être réactualisé, à la signature, puisque les contrats en taux fixe sont contractualisés au barème du mois, une fois la lettre d'offre accepté ;
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette décision.

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
------------------------------

### **MJC Le Thillot**

Monsieur le Président et les membres du Conseil d'Administration de la MJC de Le Thillot remercient la commune pour la subvention versée à l'association.

### **Table de pique-nique et banc au Tertre**

Par courriel du 26 Août 2020, Gérard TISSERAND informe la commune que suite à sa demande de fourniture de produit de traitement de bois auprès des services techniques municipaux, il a traité et rénové la table de pique-nique et les bancs implantés au point de vue du Tertre.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption urbain par le code de l'urbanisme du 28 Juillet au 29 Septembre 2020**

<b>Situation</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Désignation</b>	<b>Surface totale</b>
1, rue des Portes	Sous Noires Gouttes	AN n°59, 61, 2017 et 208	Bâti sur terrain propre	01 ha 44 a 52 ca
15, rue du Stade	Clous des Puits	AB n°130 et 131	Bâti sur terrain propre	00 ha 10 a 37 ca
47, rue des Charbonniers	Sous les Grandes Tailles	AP n°353, 355 et 378	Bâti sur terrain propre	00 ha 32 a 37 ca
x	Le Tertre	AC n°264p et 292p	Non bâti	00 ha 13 a 82 ca

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**